

BRÈVES ÉCONOMIQUES PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ECONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JERUSALEM, LE CAIRE, TEHERAN, TEL-AVIV)

ZOOM : PALESTINE – STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FINANCIERE

LE CHIFFRE A RETENIR

2,8 M USD

COUT ESTIME DE LA STRATEGIE
DE LUTTE LCB/FT 2025-2028

La problématique de la criminalité financière est prégnante en Palestine. Le poids significatif des devises et dépôts dans les actifs étrangers de l'économie palestinienne (59 %), lié à l'absence d'une monnaie nationale propre, facilite les opérations financières illicites comme le blanchiment d'argent. Le système financier local dépend du secteur bancaire israélien. Les menaces de suspension des correspondances bancaires avec celui-ci font peser un risque continu de blocage et encouragent l'informalité de l'économie et le recours à l'argent liquide. La guerre crée aussi des conditions propices à la corruption, à la captation de ressources et à la désorganisation des instances de contrôle.

Dans ce contexte, la Palestine s'efforce depuis plusieurs années d'aligner son système financier sur les normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI). Une première stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) a été adoptée en 2018, marquant le début d'un processus structuré de mise en conformité. En 2024, la mise à jour de l'évaluation des risques, les recommandations du sous-groupe du GAFI pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFI-MOAN), et les échanges du Trésor américain avec l'Autorité palestinienne, ont permis de réaffirmer la priorité de la lutte contre la criminalité financière. Il s'agit pour la Palestine de démontrer l'efficacité réelle des mécanismes de surveillance et de signalement des transactions suspectes, de renforcer les enquêtes, poursuites et confiscations, de garantir la transparence des organisations à but non lucratif, et de consolider la coopération internationale et technique.

Ces exigences s'accompagnent actuellement d'une pression politique et financière accrue des bailleurs de fonds internationaux, notamment des États-Unis, de l'Union européenne et du FMI. Leur soutien au système financier palestinien, déjà affaibli par la rétention des recettes fiscales par Israël, est désormais conditionné à des progrès mesurables en matière de gouvernance financière. La Palestine doit d'un côté renforcer ses dispositifs pour maintenir l'accès au système bancaire mondial et de l'autre, elle subit une ingérence normative croissante qui limite sa marge de manœuvre souveraine dans la régulation de ses flux économiques internes.

Une nouvelle stratégie nationale, couvrant la période 2025-2028, a dans ce contexte été adoptée en juin 2025 et rendue publique en octobre 2025. Approuvée par le conseil des ministres, elle reflète un engagement politique élevé. Elle s'appuie sur un comité national composé de 23 institutions publiques et financières (ministères, Autorité monétaire, services de sécurité, unité de renseignement financier, instances judiciaires) et vise un double objectif : protéger le système financier des flux illicites tout en préservant les relations bancaires internationales. La stratégie repose sur dix objectifs stratégiques, pour un coût total estimé à 2,8 M USD. Les priorités incluent : le développement de systèmes de données et de statistiques, le renforcement judiciaire et la coopération interinstitutionnelle, la réduction du secteur informel et l'inclusion financière, ou la fiabilité et la traçabilité des données financières. Ces dépenses sont conçues pour améliorer la résilience institutionnelle, moderniser les mécanismes de supervision, et garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Un mécanisme de suivi centralisé coordonné par le secrétariat de l'équipe nationale est instauré.

La stratégie nationale 2025-2028 illustre l'effort de la Palestine pour se conformer aux standards internationaux et préserver la stabilité de son système financier. Cependant, la dépendance vis-à-vis des bailleurs et les contraintes de la relation avec Israël limitent sa mise en œuvre autonome. L'efficacité réelle de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dépendra moins de la technicité du plan que de la capacité de la Palestine à exercer une souveraineté économique et monétaire réelle, condition préalable à toute gouvernance financière durable.

Service Économique de Jérusalem

ÉGYPTE

1. PREMIER SOMMET UE-ÉGYPTE A BRUXELLES

Le premier [Sommet UE-Égypte](#) s'est tenu le 22 octobre à Bruxelles en présence de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, du Président du Conseil européen, Antonio Costa, et du Président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi. Ce sommet a notamment donné lieu à la formalisation de la signature du protocole d'accord relatif au deuxième volet de l'assistance macro-financière d'un montant de 4 Mds EUR, à un accord de financement de 75 M EUR sous forme de subventions destiné à soutenir les réformes socio-économiques locales et à la formalisation de l'adhésion de l'Égypte au programme Horizon Europe sur la coopération scientifique et technologique. Des financements européens, totalisant plus de 160 M EUR, ont également été annoncés afin de soutenir la formation, la transition verte et la gouvernance économique. En marge du Sommet, un événement de haut niveau sur les investissements, la compétitivité et l'innovation a réuni dirigeants politiques, investisseurs et chercheurs pour préparer le lancement d'un *business roundtable* au Caire en 2026. Il a été convenu que le prochain sommet UE-Égypte se tiendrait en Égypte en 2027.

2. EGAS SIGNE UN ACCORD AVEC ENI ET TOTALÉNERGIES POUR LE GAZ CHYPRIOTE

Le 21 octobre, l'Egyptian Natural Gas Company (EGAS) a [signé](#) un accord avec Eni et TotalEnergies portant sur la manutention, le traitement et le transport du gaz dans le cadre du projet du champ Cronos (Chypre). La signature, réalisée en marge de la Conférence et Exposition de l'énergie en Méditerranée orientale (EMC), renforce la coopération régionale et soutient l'acheminement du gaz chypriote vers les infrastructures égyptiennes.

3. APPEL A PROJETS INDUSTRIELS

Le [ministère de l'Industrie](#) a annoncé la mise sur le marché de 1 128 terrains industriels viabilisés, couvrant une superficie totale de 6,2 M m², répartis sur 26 zones dans 16 gouvernorats. Les parcelles, de tailles variées (190 000 m² à 500 000 m²), sont destinées aux secteurs agroalimentaire, chimique, pharmaceutique, textile, de l'ingénierie et des matériaux de construction. Les investisseurs peuvent soumettre leurs candidatures sur la plateforme numérique *Made in Egypt*. Ce nouveau lot, lancé à l'occasion de l'anniversaire de la victoire d'Octobre, s'inscrit dans la stratégie nationale visant à stimuler la production locale, renforcer la compétitivité

industrielle et attirer les investisseurs grâce à des conditions assouplies : terrains disponibles à prix coûtant, possibilité d'acquisition ou de location (5% du prix du mètre carré), réduction de 50 % des frais d'étude et simplification des procédures d'attribution.

IRAK

1. ATTRIBUTION DU CONTRAT PPP DE MODERNISATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE BAGDAD

Le groupement composé de l'exploitant aéroportuaire Corporación América Airports (d'origine argentine) et du groupe privé irakien AMWAJ est attributaire du contrat de modernisation de l'aéroport international de Bagdad. Ce projet sera mis en œuvre sous forme de partenariat public-privé, structuré par la SFI (filiale de la Banque mondiale pour le secteur privé) qui a supervisé la procédure d'appel d'offres pour le compte du ministère des Transports. L'investissement total est estimé à 760 M USD, dont 100 M USD seront apportés par la SFI. Les investissements portent sur la construction de nouveaux terminaux passagers, la rénovation complète des pistes et la mise aux normes internationales des systèmes de sécurité. L'exploitation de l'aéroport est octroyée pour une durée de 20 ans. L'aéroport international de Bagdad a une activité d'environ 4 millions de passagers/an. L'objectif du projet de modernisation est d'augmenter l'activité à 8-9 millions de passagers (activité équivalente à celle de l'aéroport d'Amman) avec une possible extension à 15 millions de passagers. Trois groupements internationaux d'entreprises avaient remis une offre en septembre 2025 sur les dix groupements préqualifiés. Corporación América Airports est l'un des principaux exploitants privés d'aéroports dans le monde, principalement en Amérique latine. Le groupe est coté à la bourse de New York. AMWAJ Group est un des principaux groupes privés irakiens, présent au Moyen-Orient, en Europe, aux États-Unis et en Asie, avec des actifs estimés à plus de 3 Mds USD, et autant en développement, intervenant principalement dans les secteurs de la construction, de l'immobilier résidentiel et commercial, de l'énergie, de la distribution et de l'hôtellerie. Aucun groupe français ne s'était positionné sur l'appel d'offres. L'aéroport actuel avait été construit par un groupement d'entreprises françaises au début des années 1980.

2. DONNEES DU MINISTERE DU PETROLE SUR LES EXPORTATIONS DE PETROLE EN SEPTEMBRE

Le ministère du Pétrole a publié les données sur les exportations de pétrole brut pour le mois de

septembre : avec plus de 102 millions de barils exportés, la moyenne mensuelle est de 3,405 Mb/jour, pour une valeur totale de 6,96 Mds USD, soit un prix moyen de 68,18 s/baril. Sur la période janvier-septembre 2025, les exportations moyennes de pétrole brut de l'Irak se sont élevées à 3,364 Mb/jour représentant 64 Mds USD de recettes.

IRAN

1. FAILLITE DE LA BANQUE AYANDEH

À la suite de l'approbation du Conseil supérieur de la Banque centrale (BCI) le 20 octobre 2025, l'agrément bancaire de la Banque Ayandeh a été officiellement révoqué et la banque a été officiellement placée en procédure de résolution. Créée en 2012/2013, à la suite de la fusion de la Banque Tat et des institutions financières Salehin et Ati, la Banque Ayandeh avait, dans ses premières années, accru rapidement sa part de marché en offrant des taux d'intérêt anormalement élevés, portant sa part des dépôts du système bancaire de 3,2 % en 2013/2014 à 7,6 % en 2019/2020. Cette stratégie a progressivement pris la forme d'un schéma de Ponzi, où les dépôts nouveaux servaient à financer les intérêts dus aux anciens clients, conduisant la banque à une crise aiguë de liquidité. Avec un capital d'environ 16 M USD, la banque a accordé près de 2 Mds USD de prêts, dont 65 % au bénéfice de parties liées (actionnaires, dirigeants et projets internes). Sa dette envers la BCI s'élève à près de 5 Mds USD, et celle envers les déposants à environ 2,5 Mds USD. La banque enregistrait un déficit opérationnel annuel d'environ 700 M USD, et accumulait plus de 5,4 Mds USD de pertes avant sa mise en résolution. La cause structurelle de la faillite réside dans l'orientation des ressources des déposants vers de grands projets immobiliers non liquides, tels qu'Iran Mall, Mashhad Mall, Farmanieh Mall, l'hôtel Rotana, ou le projet Shahid Kharrazi, immobilisant des actifs sans capacité de retour rapide en trésorerie. Dans le cadre de la résolution, l'ensemble des 260 agences, 4 000 employés et 7 millions de clients ont été transférés à la Banque Melli, tandis que l'intégralité des actifs (immobiliers et participations) a été cédée au Fonds de garantie des dépôts. Selon les derniers chiffres de la Banque centrale, la Banque Ayandeh représentait 42 % du découvert sectoriel.

2. INFLATION A 48,6 % EN OCTOBRE 2025

Selon le Centre national des statistiques, l'inflation au mois d'octobre s'est établie à 38,9 % en moyenne annuelle (son niveau le plus élevé depuis mars 2024) et à 48,6 % en glissement annuel (son pic depuis mai 2023). L'inflation alimentaire est particulièrement

marquée, atteignant 64,3 % en g.a. La hausse est encore plus forte sur certaines catégories essentielles : pain et céréales : +98,1 %, fruits : +94 %, produits laitiers : +47 %. La sécheresse a réduit la production agricole locale, rendant l'importation indispensable pour stabiliser l'offre. Or, cette dépendance augmente la vulnérabilité du marché face à la rareté des devises. Malgré les efforts de la Banque centrale pour restreindre l'accès aux devises, notamment en refusant les demandes des importateurs de produits non essentiels, le report des importateurs sur le marché libre, déjà fortement engagée, pourrait connaître une nouvelle hausse dès le mois de décembre, période où les importations destinées à Norouz sont habituellement commandées. Une telle dynamique exercerait une pression supplémentaire sur le taux de change. Cette situation, combinée aux efforts de la BCI pour maîtriser la liquidité circulante, laquelle n'a satisfait que 45 % des demandes de banques sur le marché de repo (soit 5,11 M Mds IRR) lors des dernières séances, contre environ 100 % au début de l'été, laisse présager la possibilité d'une nouvelle vague inflationniste importante dans les mois à venir.

3. GAFI – ADHESION DE L'IRAN A LA CFT, AVEC D'IMPORTANTES RESERVES

Le 22 octobre dernier, le président Pezeshkian a promulgué la loi d'adhésion à la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (dite « CFT »). Cette adhésion est toutefois assortie de réserves majeures : (i) limitation de la portée de la Convention au cadre de la Constitution et des lois internes ; (ii) le Conseil national de discernement se réserve le droit exclusif de déterminer la qualification des groupes « terroristes » ; (iii) refus de se soumettre à l'arbitrage ou à la Cour internationale de justice en cas de litige ; (iv) non-reconnaissance de l'État d'Israël. Pour mémoire, l'Iran avait adhéré plus tôt cette année, dans les mêmes termes et avec les mêmes réserves, à la Convention de Palerme – l'autre convention dont le Groupe d'action financière (GAFI) exigeait la ratification pour envisager de retirer l'Iran de sa liste noire. Dans un communiqué postérieur à l'adhésion de l'Iran à la CFT, le GAFI a fait savoir qu'il n'envisageait pas de retirer l'Iran de sa liste noire.

ISRAËL

1. RAPPORT ANNUEL DU CONTROLEUR DE L'ÉTAT METTANT EN EVIDENCE PLUSIEURS DEFILLANCES STRUCTURELLES

Le rapport annuel 2025 du Contrôleur d'État (équivalent israélien de la Cour des comptes) se structure autour de trois volets distincts : (i) sécurité

alimentaire en situation d'urgence ; (ii) réformes économiques et coût de la vie et (iii) marché immobilier et données publiques. Concernant le premier point, le rapport dénonce l'absence d'un cadre gouvernemental centralisé pour la gestion du secteur alimentaire en temps de crise. Les responsabilités sont dispersées entre les ministères de l'Agriculture et de l'Économie, sans autorité coordinatrice ni loi spécifique, contrairement à d'autres pays développés. La préparation est jugée insuffisante : le stockage d'urgence du blé et du fourrage se fait dans des conditions inadaptées et les réserves de produits de base sont incomplètes. C'est pourquoi le Contrôleur appelle à une stratégie nationale de sécurité alimentaire, élaborée conjointement par les autorités concernées. Au plan économique, le Contrôleur observe des dysfonctionnements dans la série de réformes destinées à ouvrir le marché israélien à la concurrence : confusion autour des nouvelles normes d'importation (réforme de 2022), retards dans les contrôles douaniers (« On ne s'arrête pas au port », 2024) et mise en œuvre incomplète de la réforme « Ce qui est bon pour l'Europe est bon pour Israël » (2025), faute de coordination entre les ministères de l'Économie et de la Santé. Enfin, le troisième volet du rapport révèle des lacunes dans les bases de données immobilières : près de la moitié du parc de logements enregistrés au cadastre ne figure pas dans la base de la Direction des impôts.

2. PUBLICATION DU PREMIER RAPPORT ANNUEL DU FORUM MULTISECTORIEL SUR L'HYDROGENE

Plus d'un an après sa création, le Forum de l'hydrogène (composé de cinquante-cinq représentants du gouvernement, de l'industrie, du monde universitaire, des autorités locales et de la société civile) a publié fin octobre son premier rapport annuel. Celui-ci souligne le passage d'une stratégie nationale vers une politique opérationnelle de promotion et intégration de l'hydrogène dans le secteur énergétique israélien. Plusieurs évolutions réglementaires et administratives ont été engagées : la législation a été modifiée pour permettre la construction d'infrastructures de transport et de stockage d'hydrogène le long de couloirs industriels existants, afin de simplifier les démarches d'aménagement ; les seuils de classification de l'hydrogène comme substance dangereuse ont été ajustés dans le but de faciliter l'obtention des autorisations nécessaires tout en maintenant les exigences de sécurité ; enfin, des financements ont été alloués en 2024 à douze projets de recherche, d'expérimentation et de développement technologique liés à la production, au stockage et à

l'utilisation de l'hydrogène. Le rapport recommande de poursuivre la levée des obstacles réglementaires, d'investir davantage dans la R&D (les investissements publics israéliens dans l'innovation énergétique ne représentaient que 0,7 % des dépenses nationales de R&D civile en 2022) et de favoriser la coopération internationale.

3. PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES DE LA MODERNISATION DE L'USINE DE DESSALEMENT D'ASHKELON

Le 19 octobre 2025, le ministère israélien des Finances a publié les [documents d'appel d'offres](#) pour la rénovation, l'agrandissement et l'exploitation de l'usine de dessalement d'Ashkelon, la première du pays et le premier projet en PPP arrivé à échéance après 25 ans de concession. Le nouveau contrat portera sur 25 années supplémentaires, avec un doublement de la capacité annuelle de 120 à 220 millions de m³ d'eau dessalée, faisant d'Ashkelon la plus grande installation de dessalement d'Israël. Ce projet, mené par une commission interinstitutionnelle (Finances, Eau, Énergie, société Inbal), s'inscrit dans la stratégie nationale visant à porter la capacité totale de dessalement du pays à 1,1-1,2 milliard m³/an d'ici 2030.

JORDANIE

1. REPARTITION DES DESTINATIONS DES EXPORTATIONS JORDANIENNES

Selon le Département des Statistiques (DoS), sur les huit premiers mois de 2025, près de 93,6 % des exportations jordaniennes, soit environ 9 Mds USD, se sont concentrées vers quatre grandes régions. Ces exportations se répartissent à hauteur de 41,5 % vers la Zone de libre-échange arabe élargie, GAFTA (en hausse de +10,1 % en glissement annuel), 25,1 % vers les pays de l'ALENA (-1,7% en g.a.), 20,9 % vers les pays asiatiques non arabes (+18,1% en g.a.) et 6 % vers l'Union européenne (+30,9% en g.a.). À noter que les exportations jordaniennes vers les États-Unis ont diminué de -2 % en g.a. atteignant 1,9 Md USD tandis que les exportations états-uniennes vers la Jordanie ont augmenté de 29 % pour atteindre 1,5 Md USD.

2. BONNE SANTE DU SECTEUR BANCAIRE JORDANIEN EN 2024

L'Association des Banques de Jordanie (ABJ) a publié son [rapport](#) annuel sur les principaux développements du secteur bancaire jordanien en 2024. À partir des données de la Banque Centrale de Jordanie (BCJ), le rapport témoigne de la croissance régulière des principaux indicateurs financiers : le total des actifs a augmenté de +5,6 % en g.a. (+5,3 %

d'actifs jordaniens et +9,3 % d'actifs étrangers), représentant 184,4 % du PIB jordanien, soulignant le rôle essentiel du secteur dans l'économie du pays. Le rapport révèle également une hausse de +6,8 % en g.a. des dépôts, reflétant une confiance importante dans le système bancaire et une croissance du nombre de facilités de crédit accordées (+4,2 % en g.a.). La construction, les services publics, le commerce et l'industrie ont capturé près de deux tiers du total des prêts accordés. Enfin, le taux de prêts non performants demeure convenable, à 5,6 %.

3. PUBLICATION D'UNE ETUDE SUR LES OPPORTUNITES DE CROISSANCE FACE A UNE MODIFICATION DE LA DEMOGRAPHIE

Le Jordan Strategy Forum, un think tank jordanien, a publié une [étude](#) intitulée « La baisse du ratio de dépendance démographique en Jordanie : une opportunité à saisir ». Cette analyse met en lumière une forte baisse du taux de dépendance des jeunes en Jordanie, qui est passé d'environ 70 % au début des années 2000 à 47 % en 2024, correspondant à la part de personnes de moins de 15 ans pour 100 personnes d'âge actif. Parallèlement, le taux de dépendance des personnes âgées augmente lentement, traduisant une évolution démographique où la population active augmente proportionnellement par rapport aux personnes à charge. Cette fenêtre démographique est, selon le rapport, une opportunité dont les autorités doivent se saisir pour stimuler la croissance économique durable.

LIBAN

LE GOUVERNEMENT LIBANAIS CONFIE A TOTALÉNERGIES LA LICENCE D'EXPLORATION DU BLOC 8

À l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu jeudi 23 octobre, le Gouvernement libanais a décidé d'attribuer les droits d'exploration et de production du bloc 8 offshore, au consortium composé de TotalEnergies, Qatar Energy et Eni. Le trio avait déjà remporté le contrat d'exploration du bloc 9 situé au nord du bloc 8, forant un puits qui a conclu à l'absence de gaz dans la parcelle.

Le bloc 8 est situé le long de la frontière maritime entre la ZEE libanaise, qui compte dix blocs, et celle d'Israël et qui a été délimitée le 27 octobre 2022 par un accord bilatéral.

SYRIE

LA SYRIE SERA RELIÉE AU RESEAU EUROPEEN PAR LE CABLE SOUS-MARIN DE TELECOMMUNICATIONS MEDUSA

Le 25 octobre 2025, la Syrian Telecommunications Company (STC), opérateur public des télécoms, a signé avec l'entreprise espagnole Medusa Submarine Cable System un accord pour l'atterrissage à Tartous du câble sous-marin Medusa, première nouvelle connexion internationale directe de la Syrie depuis 2011. Long d'environ 8 700 km, le câble en fibre optique, construit par Alcatel Submarine Networks (ASN), reliera douze pays d'Europe du Sud et d'Afrique du Nord, afin de renforcer la connectivité numérique euro-méditerranéenne. Le projet, estimé à 342 MEUR, bénéficie d'une subvention européenne de 40 MEUR dans le cadre de l'initiative Global Gateway. En parallèle, la BEI pourrait aussi accorder un prêt de 100 MEUR à l'initiative. L'opération s'articulera avec projet syrien SilkLink, futur réseau national de 4 500 km de fibre optique destiné à faire de la Syrie un hub numérique régional.

TERRITOIRES PALESTINIENS

1. RELEVEMENT DU PLAFOND DE DETTE

Le dernier numéro du Journal officiel palestinien a annoncé des modifications majeures de la loi sur la dette publique n° 24 de 2005, portant le plafond de la dette à 80 % du PIB, contre 40 % auparavant. Le texte reconnaît désormais toutes les obligations financières de l'État — internes et externes — comme de la dette publique à honorer selon les échéances fixées. L'endettement total, incluant les emprunts bancaires et arriérés envers les fournisseurs et les fonctionnaires, dépasse aujourd'hui 13 Mds USD.

Pour faire face à la pénurie de liquidités, la loi autorise le gouvernement à émettre des obligations de dette publique, certains fournisseurs et employés pourraient recevoir des bons de dette à court terme (jusqu'à 5 ans) avec intérêts. Cette mesure intervient alors qu'Israël retient près de 45 % des recettes fiscales palestiniennes depuis octobre 2023, soit plus de 3 Mds USD en six mois, compromettant le paiement des 146 000 fonctionnaires et fragilisant la stabilité économique.

2. EFFONDREMENT DU SECTEUR PRIVE PALESTINIEN EN 2024 SOUS L'IMPACT DE LA GUERRE

Un rapport publié par le Bureau central palestinien des statistiques révèle une chute historique de 25 % de la production des institutions du secteur privé et associatif en 2024, conséquence directe de l'arrêt quasi-total de l'activité économique en Cisjordanie et

de la destruction des infrastructures productives à Gaza provoquée par la guerre israélienne.

La production a reculé de 12,1 % en Cisjordanie et de 84 % à Gaza, où la plupart des établissements ont été détruits. Le secteur des services est globalement le plus touché (-22 % en Cisjordanie, -81 % à Gaza), suivi par la construction (-15 % et -99 % respectivement).

L'emploi a chuté de 11 % dans le privé, avec de fortes baisses dans la construction (-23 %), le transport (-20 %) et les services (-19 %). Le nombre total de salariés a atteint 290 314 travailleurs, dont 67 % rémunérés.

La valeur ajoutée en Cisjordanie a diminué de 14,3 %, pour s'établir à 7,2 Mds USD, confirmant une crise économique sans précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

| | SOURCE | ÉGYPTE | IRAK | IRAN | ISRAËL | JORDANIE | LIBAN | TP | SYRIE |
|--|--------------------------|--------|------|------|--------|----------|-------|--------|-------|
| POPULATION (MILLIONS) – 2024 | FMI / WEO | 107 | 44 | 87 | 10 | 11 | 5,4 | 5,3* | 25* |
| PIB (Mds USD) – 2024^E | FMI / WEO | 383 | 277 | 401 | 540 | 53 | 28 | 14* | 21* |
| PIB / HAB. (USD) – 2024^E | FMI / WEO | 3570 | 6247 | 4633 | 54192 | 4693 | 5282 | 2593* | 869* |
| CROISSANCE PIB REEL (%) – 2024^E | FMI / WEO | 2,4 | 0,3 | 3,5 | 0,9 | 2,5 | -7,5 | -26,6* | -1,5* |
| SOLDE BUDGETAIRE (% PIB) – 2024^E | FMI / WEO | -7,1 | -1,5 | -4,1 | -8,3 | -8,3 | 0,4 | -9,5* | -3,1* |
| DETTE PUBLIQUE (% PIB) – 2024^E | FMI / WEO | 91 | 43 | 37 | 68 | 115 | 164 | 86* | n/a |
| RATING COFACE 2024 | COFACE | C | E | E | A4 | C | D | n/a | n/a |
| INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%) | STATISTIQUES OFFICIELLES | 13,6 | 2,6 | 36 | 3,3 | 2,0 | 14,2 | 48,9 | 15 |
| PMI MENSUEL | STATISTIQUES OFFICIELLES | 50,1 | n/a | 48,7 | 50,2 | n/a | 50,3 | n/a | n/a |
| EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2024 | DOUANES FRANÇAISES | 1792 | 426 | 255 | 1714 | 306 | 426 | 28 | 29 |
| IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2024 | DOUANES FRANÇAISES | 1158 | 1949 | 48 | 1386 | 43 | 92 | 4 | 6 |

* = DONNEES BANQUE MONDIALE 2024

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CREDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS

A1 TRES FAIBLE / **A2** PEU ELEVE / **A3** SATISFAISANT / **A4** CONVENABLE / **B** ASSEZ ELEVE / **C** ÉLEVE / **D** TRES ELEVE / **E** EXTREME

LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR EST PRESENTE DANS PLUS DE 100 PAYS A TRAVERS SES SERVICES ECONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH

REDACTION : SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtrésor.gouv.fr